

RAILEASE

Pour les déplacements professionnels ou domicile-travail

- | | |
|-----------|---|
| ⊙ 1ère cl | ⊙ Combinable STIB, TEC, De Lijn et Parking SNCB |
| ⊙ 2ème cl | ⊙ 20, 40 ou 60 jours de validation |

OU L'UTILISER ?

- Valable sur tout le réseau de la SNCB, points frontière inclus. **Attention** : sur l'Eurocity Direct (Bruxelles-Midi - Amsterdam-Midi), l'abonnement n'est pas valable pour un trajet en trafic intérieur (y compris un trajet jusqu'au point frontière d'Hazeldonck) et ne peut donc pas être combiné avec un ticket néerlandais sur le réseau néerlandais.
- Si votre RAILEASE est combiné avec du transport régional STIB, TEC et/ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque Société de transport régional pour l'abonnement que vous avez choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be.
- RAILEASE peut aussi être combiné avec l'accès à une partie spécifique du réseau parking SNCB.

POUR QUI ?

Pour les membres du personnel d'une entreprise ou organisation avec laquelle la SNCB a signé un Contrat RAILEASE et bénéficiant d'une voiture de société.

SUR QUEL SUPPORT ?

RAILEASE est composé d'une Carte plastifiée personnalisée et de un ou plusieurs ticket(s) de validation de 20 jours de libre-parcours au format papier.

Les tickets de validation de 20 jours de voyages supplémentaires sont aussi au format papier.

Les suppléments TEC ou De Lijn sont indiqués sur le ticket de validation au format papier.

Le supplément STIB est chargé sur un Ticket + qui est un ticket magnétique jetable valable pour 20 jours de voyages et permettant de valider les trajets effectués sur le réseau de la STIB.

Le supplément parking est chargé sur une Carte Mobib.

OU L'ACHETER ?

RAILEASE ne peut être acheté que si votre employeur a préalablement signé un contrat RAILEASE avec la SNCB. Les conditions d'accès à ce produit sont définies dans cette convention.

Toutes demandes d'un nouveau RAILEASE ou de tickets de validation supplémentaires ne peuvent être adressées à la SNCB que via votre employeur.

Ce dernier passera commande auprès de la SNCB qui émettra votre RAILEASE au niveau central. Cette commande vous sera transmise soit par courrier, soit via votre employeur.

Exception : le supplément parking ne se commande et ne s'émet plus au niveau Central. Vous devez vous présenter au guichet et pouvez y acheter une Carte 10 Accès sur Mobib sur présentation de votre Railease train et de son ticket de validation. Vous devrez ensuite demander le remboursement à votre employeur.

COMMENT L'UTILISER ?

- Votre Carte plastifiée personnelle doit être en cours de validité. Sa durée de validité est de 5 ans.
- Chaque ticket de validation associé à votre Carte plastifiée est valable pour 20 jours d'utilisation endéans une période d'un an

pré-imprimée sur le ticket de validation.

- Dès réception de votre ticket de validation, pliez-le en trois selon les lignes indiquées et insérez-le dans la pochette prévue à cet effet. Ne le coupez pas selon les pointillés car dans ce cas, il ne sera plus valable, ni remboursable.
- Avant d'embarquer à bord du train, remplissez une ligne de votre ticket de validation, en mentionnant la date d'utilisation en chiffre (par ex. 13/05/21) et par ordre chronologique. Complétez votre ticket de validation avant l'embarquement, aussi si vous avez un ticket de validation combiné avec TEC, STIB ou De Lijn et que vous commencez votre voyage en empruntant un bus, tram ou métro. En cas de combinaison avec la STIB, validez un jour de voyage sur votre Ticket+ à l'un des valideurs de la STIB. En cas de combinaison avec un parking, vous validez votre Carte d'accès lors de l'entrée et la sortie du parking.
- Des ratures ou des surcharges sur le ticket de validation entraînent l'annulation de la ligne. Toute ligne non remplie ne pourra plus être utilisée si la ligne suivante est déjà complétée.
- Vous vous êtes trompé ? Remplissez une nouvelle ligne.
- Chaque ligne complétée correspond à un jour de libre-parcours sur le réseau SNCB. Si votre ticket de validation comprend un supplément STIB, TEC ou De Lijn (ou une combinaison) chaque ligne complétée correspond à un jour de libre-parcours sur le(s) réseau(x) correspondant(s).
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit du service des trains.
- Les tickets de validation ne sont pas nominatifs et sont associés à votre employeur. Vous pouvez les échanger entre les membres du personnel de votre employeur détenteurs d'une Carte plastifiée RAILEASE.
- Votre Carte plastifiée n'est jamais cessible.

A QUEL PRIX ?

- Les prix de RAILEASE, des tickets de validation supplémentaires, des combinaisons avec les réseaux STIB, TEC et De Lijn et des Cartes d'accès Parking sont forfaitaires.
- Lors de l'achat d'un RAILEASE, le prix variera en fonction :
 - De la classe choisie
 - Du nombre de tickets de validation de 20 jours de libre-parcours associés à votre première commande (de 1 à 3 tickets de validation, soit de 20 à 60 jours de libre-parcours)
- Les tickets de validation supplémentaires ont un prix forfaitaire fixe, quelle que soit le nombre de tickets supplémentaires achetés. Leur prix varie en fonction de la classe choisie.
- Pour un ticket de validation combiné avec le réseau STIB, TEC ou De Lijn, les prix forfaitaires du ou des suppléments s'ajoutent à la partie train.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE VOTRE RAILEASE?

- En cas de détérioration, de perte ou de vol de votre Carte plastifiée une demande de duplicata peut être adressée à la SNCB via votre employeur.
- Les tickets de validation détériorés, perdus ou volés ne sont ni échangeables, ni remboursables.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Les demandes de remboursement doivent être introduites via votre employeur. Les modalités de remboursements sont fixées contractuellement.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Si vous souhaitez voyager en 1^{ère} classe ponctuellement :
 - Vous pouvez utiliser un ticket de validation de 1^{ère} classe d'un de vos collègues. Dans ce cas, vous voyagez en 1^{ère} classe librement à la date indiquée sur la ligne du ticket de validation de 1^{ère} classe.
 - Vous pouvez également acheter un ticket Surclassement (voir fiche-produit « [Surclassement](#) »).
- Si vous souhaitez voyager plus régulièrement en première classe, vous pouvez commander via votre employeur un ticket de validation de 20 jours en 1^{ère} classe en complément des tickets de validation de 2^{ème} classe. Ainsi, vous choisissez à votre convenance la classe de voyage souhaitée.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne devez pas payer le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez le code-barres présent sur votre ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.

QUE PERMET MON RAILEASE ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE OU CHANGER DE DESTINATION DURANT MON VOYAGE?**
Oui, à la date indiquée sur votre ticket de validation, vous voyagez librement sur tout le réseau, mais aussi sur tous les réseaux régionaux indiqués sur votre ticket de validation.
- **D'AUTRES AVANTAGES ?**
RAILEASE est facturé directement à votre employeur, vous n'avez pas à avancer le prix et vous faire rembourser ensuite.

RAILEASE, s'il est utilisé strictement pour vos déplacements domicile-travail ou vos déplacements professionnels n'est pas considéré fiscalement comme un avantage de toute nature.

Vous pouvez acheter les produits parking suivants au tarif préférentiel voyageur :
 - Via l'APP SNCB : le PARKING AUTO TICKET 1 JOUR.
 - Carte 10 accès : achat au guichet. Vous pouvez acheter maximum 2 cartes 10 accès par 20 jours de voyage de votre RAILEASE, à condition que le nombre de jours de voyage restant ne soit pas inférieur au nombre d'accès parking demandés et pour autant que maximum un jour de voyage ait été utilisé. Vous devez présenter votre RAILEASE et son ticket de validation au guichet lors de l'achat.